

Unité 5 : La discipline à l'école primaire

Durée : 05 heures.

Objectifs généraux :

- Connaître la discipline de l'école primaire.
- Comprendre les fondements et les principes des différents modes d'organisation de la discipline.

Objectifs spécifiques :

- Définir les notions de discipline, de liberté et de contrainte.
- Décrire les fondements et les principes d'organisation de la discipline autoritaire.
- Décrire les fondements et les principes d'organisation de la discipline constructive.
- Décrire les fondements et les principes d'organisation de la discipline libertaire.
- Enumérer les avantages de la discipline à l'école primaire.
- Décrire les principes de la discipline par le travail.

Pré-test

- 1- Qu'est-ce que la discipline ?
- 2- Quels sont les avantages de la discipline à l'école primaire ?
- 3- Comparez la discipline autoritaire à l'autodiscipline à partir des principes d'organisation de chacune d'elles.
- 4- Comment le maître peut-il instaurer la discipline dans sa classe ?

Approches pédagogiques

- Lecture et appropriation du contenu.

Bibliographie

Joseph LEIF (1977), Philosophie de l'éducation T1
Frère MACAIRE (1993), Notre beau métier.
Olivier REBOUL (1992), Les valeurs de l'éducation.

Plan du cours

1. Définitions
 - 1.1. La discipline.
 - 1.2. La contrainte.
2. Les différentes conceptions de la discipline
 - 2.1. La discipline autoritaire ou contraignante
 - 2.2. La discipline constructive ou autodiscipline
 - 2.3. La discipline libertaire
3. Nécessité et avantages de la discipline à l'école primaire
 - 3.1. Nécessité de la discipline
 - 3.2. Avantages de la discipline à l'école primaire
4. Discipline et autorité du maître
5. Quelques recettes pour une discipline constructive

INTRODUCTION

« *Le but de l'éducation morale n'est pas de faire des enfants sages, c'est de permettre à chaque enfant de devenir responsable.* » O. REBOUL (1992). Cette préoccupation a été sans doute de toutes les générations. La discipline en tant qu'élément fondamental de la moralité fut le moyen le plus usité.

Mais la manière a varié selon la conception que l'on se fait de l'homme et de la vie aux différentes époques de l'histoire de l'humanité.

1. Définition

1.1. La discipline

Selon le Robert « *la discipline est l'ensemble des règles de conduite communes aux membres d'une collectivité et destinées à y faire régner le bon ordre. Elle est aussi une règle de conduite que l'on s'impose à soi-même* ».

Le Dictionnaire encyclopédique de pédagogie moderne définit la discipline comme étant un « *ensemble de règles établies en vue du déroulement ordonné des activités de la classe ou de l'école* »

La discipline est indispensable à l'enseignement par le fait qu'elle permet d'établir et de maintenir l'ordre en classe. De plus, elle est formatrice de la personnalité en ce qu'elle est une action régulatrice sur l'individu pour le discipliner et le rendre maître de lui-même. Entendu dans cette double acception, la discipline fait foi d'un véritable moyen de l'action éducative.

1.2. La contrainte

La contrainte est une pression morale ou physique exercée sur quelqu'un ou sur quelque chose. C'est aussi l'obligation créée par les règles dans un milieu, par une nécessité, etc.

1.3. La liberté

Selon le petit Larousse illustré 2011, « *la liberté est la possibilité d'agir, de penser, de s'exprimer selon ses propres choix* ».

Au sens courant, la liberté est l'absence de contrainte ; c'est le pouvoir d'agir indépendamment non seulement des contraintes extérieures, mais de toute détermination intérieure.

En pédagogie, la liberté s'entend comme l'autonomie de l'élève vis-à-vis de son maître. Dans ce sens, J. LEIF écrit : « *Au regard de l'éducation et de l'enseignement, la liberté désigne l'état, la situation de l'enfant ou de l'adolescent qui n'est pas sous la dépendance stricte, étroite du maître ; qui ne subit pas de contraintes de la part de celui-ci, ni du fait des activités et du milieu qui sont siens à l'école, mais qui, au contraire, peut manifester son pouvoir d'agir, sa volonté, en vue de l'autonomie de sa conduite* ».

2. Les différentes conceptions de la discipline

Dans le cadre de l'éducation on distingue plusieurs types de disciplines. Les plus couramment utilisées sont la discipline autoritaire ou contraignante, l'autodiscipline et la discipline libertaire.

2.1. La discipline autoritaire ou contraignante.

La discipline autoritaire a recours à la violence, à la contrainte pour amener l'enfant à se conformer aux prescriptions. Elle s'exerce par les coups, les punitions et la surveillance étroite.

2.1.1. Les fondements de la discipline autoritaire

La discipline autoritaire se fonde sur l'idée traditionnelle selon laquelle l'enfant est corrompu par le péché originel, a des dispositions sauvages qu'il faut brider. Une autre conviction qui justifie la pratique de cette discipline est qu'en l'enfant, cohabiteraient de bons et de mauvais germes. Il conviendrait de réprimer de bonne heure les mauvaises pour faire épanouir les bonnes. Les attitudes attendues de l'enfant sont la docilité et l'obéissance.

2.1.2. Les principes de la discipline autoritaire

Avant, les enseignants qui appliquaient cette discipline, ne le faisaient pas par simple méchanceté. Ils agissaient de bonne foi selon les principes pédagogiques suivants :

- l'apprentissage est efficace quand il se fait dans la douleur et la souffrance. Un proverbe de l'Egypte antique traduit fort juste ce principe : « *Les oreilles du jeune homme sont placées sur son dos : il écoute quand on le bat* ».

- une faute est une atteinte à la règle. Celle – ci perd son autorité et le respect dû si la faute n'est pas punie. En punissant le maître fait de l'éducation morale : la règle, convenue par la collectivité ; transcende l'individu et demeure sacrée.

Il est sans doute impossible d'élever un enfant en dehors de toute contrainte. La réalité du monde est, elle – même, contraignante. C'est pourquoi il est difficile de soutenir les vues des pédagogues libertaires sur ce point. Pour ces derniers en effet, « *le but de l'éducation étant de favoriser l'épanouissement de l'enfant tel qu'il est, le maître n'a aucun droit d'intervenir pour discipliner les comportements personnels, du reste, toujours légitimes.* » J. LEIF (1977 P.156.)

A l'opposé, les ténors de la pédagogie nouvelle, tout en reconnaissant avec ces pédagogues de la liberté qu'une discipline contraignante est dangereuse pour la personnalité de l'élève, lui préfèrent la discipline consentie.

2.2. La discipline constructive ou autodiscipline.

Elle se traduit par une organisation dans laquelle les surveillances ont été plus ou moins supprimées. Les enfants assurent eux-mêmes l'application du règlement qu'ils ont accepté et même élaboré ensemble.

2.2.1. Fondements de cette discipline

- L'expérience directe des enfants édifie activement et progressivement la discipline et la moralité personnelle ;
- La confiance en la nature enfantine ;
- Le respect de la liberté de l'enfant ;

En somme, l'autodiscipline se fonde sur la conception que l'enfant est la source de son propre développement moral. La non directivité en est la conséquence éducative.

2.2.2. Les principes de l'autodiscipline

Dans la perspective d'une discipline consentie :

- Il faut mettre l'enfant au contact de la réalité. C'est en se heurtant aux résistances de la réalité qu'il modifie son comportement en conséquence.
- Il faut aider l'enfant à dégager les règles et consignes nées des expériences acquises grâce à la libre activité.
- Il faut l'amener à porter un jugement par rapport à ses propres actes pour faire germer dans son esprit l'idée de la loi et de son respect.

L'homme est un être essentiellement social et donc intrinsèquement disposé au respect des règles sociales. Spinoza disait si justement que l'homme est plus heureux dans la société où il se plie aux lois sociales que dans le désert où il n'obéit qu'à lui-même.

2.3. La discipline libertaire

Cette forme de discipline n'admet, ne reconnaît aucune limitation de la liberté individuelle.

2.3.1. Les fondements

Pour fondements, elle se base sur les théories selon lesquelles la nature enfantine est bonne mais que c'est la société qui la corrompt par l'éducation. Pour elle, il existe en l'enfant une probabilité de développements inouïs et inattendus.

2.3.2. Les principes

Les principes essentiels de cette approche consistent à :

- laisser l'enfant jouir d'une liberté absolue,
- faire confiance à la nature enfantine,
- n'intervenir dans les apprentissages de l'enfant que sur la demande de ce dernier.

3. Nécessité et avantages de la discipline à l'école primaire

3.1. Nécessité de la discipline

La discipline est vitale pour toute communauté. Elle assure trois fonctions principales : le maintien de l'ordre, la prévention du désordre et la répression des contrevenants à l'ordre établi. « L'homme est plus heureux dans la société où il se plie aux lois sociales que dans le désert où il n'obéit qu'à lui-même », affirme SPINOZA, philosophe hollandais du XVII^{ème} siècle.

L'enfant qui est issu du milieu social ne supporte pas l'isolement. L'aptitude à la socialisation lui est naturelle. A l'école, dans une diversité d'individus, la discipline aide à enraciner la vie communautaire dans cette sociabilité naturelle. Tout comme l'autorité, la discipline est pour l'éducation une condition sine qua non. N'est – ce pas qu'éduquer c'est « corriger » ?

De plus, notre monde est un monde du conformisme et du respect de la loi. L'individu ou le groupe doit se conformer aux dispositions en vigueur. Celui qui ne respecte pas la loi apparaît comme un déviant, à la limite, anormal. Par la discipline, l'enfant apprend à se diriger dans diverses circonstances de la vie en évitant de se heurter aux réalités des choses.

3.2. Avantages de la discipline à l'école primaire

La discipline, tout en étant nécessaire pour un meilleur équilibre de la personnalité individuelle, présente en outre des avantages pour la collectivité.

D'abord, elle est un moyen de socialisation. A l'école, la discipline favorise l'intégration sociale de l'enfant.

Ensuite, elle a une fonction de maintien de l'ordre établi, de prévention et, au besoin de répression des rebelles ou des déviants.

Enfin, la discipline facilite et fructifie le travail, favorise le progrès, évite les pertes de temps. De ce fait, elle assure le succès des apprentissages scolaires.

4. Discipline et autorité du maître

L'autorité est le pouvoir de s'imposer, de se faire obéir. Elle peut s'exercer sous forme tyrannique ou de manière démocratique.

A l'école, la forme d'autorité qui sied est celle reconnue et acceptée par les élèves. Elle découle surtout du maître. « *Le maître dans sa classe doit avoir de l'autorité et faire autorité.* » (G et J PASTIAUX, 1997).

Le maître aura de l'autorité si :

- Sur le plan physique, il s'impose par son allure, sa façon de regarder, son calme, ses habitudes, sa tenue. Comme dit un proverbe allemand : « Si tu veux qu'on t'apprécie, fais-toi désirer ».
- Sur le plan moral, le maître doit avoir de l'autorité à travers un comportement conséquent, le respect qu'il a de sa fonction et sa conscience professionnelle. Il doit faire respecter le règlement avec esprit d'équité et de justice.
- Sur le plan intellectuel, le maître fait autorité par son savoir. En effet, l'enseignant doit faire preuve d'érudition par rapport à la matière à enseigner. En outre il doit convaincre ses élèves par le savoir-faire dans la transmission des connaissances. Pour Durkheim (1922), « la discipline est transmise aux élèves par l'exemple du maître ». L'autorité de ce dernier « est faite du respect qu'il a de sa fonction ».

Donc, le maître doit être une référence pour les élèves. La discipline consentie qu'il doit réaliser avec ses élèves, dépend de ses qualités humaines et professionnelles.

5. Quelques recettes pour asseoir une discipline constructive

Pour instaurer une bonne discipline en classe il importe pour le maître d'/de :

- Maîtriser les contenus ;
- Préparer bien sa classe ;
- Utiliser des renforcements positifs ;
- Maîtriser les démarches pédagogiques ;
- Adapter les contenus et les exercices au niveau des élèves ;
- Bien organiser sa classe (groupes de travail) ;

- Communiquer ses intentions pédagogiques (objectifs) ;
- Interpeller nommément chaque élève ;
- Responsabiliser les élèves turbulents ;
- Eviter de donner dos aux élèves pendant longtemps ;
- Eviter les temps morts et les tâtonnements ;
- Instaurer un climat favorable au travail ;
- Susciter la participation active et effective des élèves aux activités pédagogiques.

CONCLUSION

La discipline contraignante de l'école traditionnelle n'éduque pas forcément. De même, la totale liberté est tout aussi dangereuse pour la formation de l'enfant, car une éducation ratée ne se recommence plus. La solution qui conviendrait est de favoriser l'émergence d'une discipline consentie, c'est-à-dire voulue et acceptée de tous, en organisant le travail et en suscitant l'intérêt pour le travail.

Célestin Freinet le suggère en ces termes : « *N'organisez pas la discipline, organisez le travail. La perfection de la discipline naît de la perfection du travail.* » Philosophie de l'éducation de J. LEIF et G.RUSTIN p.203

Post-test

- 1- Qu'est-ce que la discipline ?
- 2- Quels sont les avantages de la discipline à l'école primaire ?
- 3- Comparez la discipline autoritaire à l'autodiscipline à partir des principes d'organisation de chacune d'elles.
- 4- Comment le maître peut-il instaurer la discipline dans sa classe ?

Réponses aux questions du post test.

- 1- La discipline est l'ensemble des règles de conduite communes aux membres d'une collectivité et destinées à y faire régner le bon ordre. Elle est aussi une règle de conduite que l'on s'impose à soi-même.
- 2- Les avantages de la discipline : La discipline, est nécessaire pour un meilleur équilibre de la personnalité individuelle, Aussi elle présente en outre des avantages pour la collectivité.
D'abord, elle est un moyen de socialisation. A l'école, la discipline favorise l'intégration sociale de l'enfant. Ensuite, elle a une fonction de maintien de l'ordre établi, de prévention et, au besoin de répression des rebelles ou des déviants. Enfin, la discipline facilite et fructifie le travail, favorise le progrès, évite les pertes de temps. De ce fait, elle assure le succès des apprentissages scolaires.
- 3- Comparaison discipline autoritaire et autodiscipline
Dans la discipline autoritaire les conduites sont rigides. L'enseignant dicte sa loi. Elle rend passif l'homme à former. L'ordre est bien vite obtenu mais il n'est pas intégré dans la conduite du sujet une fois libre. L'auto discipline responsabilise l'enfant qui constamment se remet en question pour s'adapter à la situation et au groupe social.
- 4- Pour instaurer une bonne discipline en classe il importe pour le maître d' / de :
 - maîtriser les contenus ;
 - préparer bien sa classe ;
 - utiliser des renforcements positifs ;
 - maîtriser les démarches pédagogiques ;
 - adapter les contenus et les exercices au niveau des élèves ;
 - bien organiser sa classe (groupes de travail) ;
 - etc.